

# LES RELAIS DE PROXIMITÉ HANDICAP

## Organisation du réseau

- ✓ Binôme constitué d'un·e enseignant·e **et** d'un membre du personnel administratif.
- ✓ 1 binôme par UFR, École ou Institut et 1 binôme par site territorial (Aurillac, Montluçon, Moulins, Le Puy-en-Velay, Vichy).
- ✓ Demander prioritairement aux référents handicap actuels s'ils-elles souhaitent continuer ces missions l'année prochaine.
- ✓ Ensuite, recruter les autres relais de proximité handicap sur la base du volontariat : publication d'une note dans l'Influx, faire remonter l'information dans les actualités du site internet de l'UCA.
- ✓ Prévoir éventuellement d'intégrer les relais de proximité handicap aux cellules de veille prochainement mises en place.
- ✓ Le réseau sera réuni au moins une fois par an (voire une fois à chaque fin de semestre), en fin d'année, pour un retour d'expériences autour d'un repas (sur le budget du schéma directeur handicap) et pour préparer le semestre suivant.
- ✓ La liste des référents handicap sera mise à jour avant chaque début d'année universitaire.

### **PRÉREQUIS :**

La demande d'accompagnement est une **démarche volontaire de l'étudiant·e.**

**Aucun accompagnement ne peut être mis en place sans passage au SSU, validation des préconisations par le Président et impulsion par le SUH.**

## **Les relais de proximité handicap, administratif et enseignant, auront pour mission de :**

- Avoir une bonne connaissance des acteur-trices qui travaillent dans le domaine du handicap à l'UCA (SUH, SSU, correspondant handicap, SST...);
- Être un facilitateur qui informe et oriente les demandes des étudiant·e·s ou des membres du personnel selon les besoins;
- Être un·e interlocuteur-trice privilégié·e pour la mise en place des aménagements d'études ou d'examens (ils-elles seront les destinataires des prescription médicales d'aménagements d'études ou d'examens);
- Concourir à la bonne mise en place des aménagements prescrits avec l'aide des services concernés;
- Relayer l'information et la sensibilisation sur la thématique du handicap;
- Faire remonter aux services concernés les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap;
- Dans la mesure de leur disponibilité, participer aux jurys de fin d'année d'étudiants en situation de handicap.

## **Contact**

**François Samson-Dunlop**

Chargé de communication handicap

04 73 40 55 09

francois.samson-dunlop@uca.fr